Nations Unies S/2004/580



## Conseil de sécurité

Distr. générale 20 juillet 2004 Français Original: anglais

Lettre datée du 16 juillet 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la lettre de mon prédécesseur en date du 23 octobre 2003 (S/2003/1050), par laquelle il transmettait le deuxième rapport présenté par le Mali au Comité contre le terrorisme, en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir attentivement examiné ledit rapport avec le concours de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent du Mali auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire part de ses observations préliminaires et inviter le Mali à lui présenter une réponse, sous la forme d'un troisième rapport, d'ici au 7 octobre 2004.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste (Signé) Alexander V. Konuzin

04-44029 (F) 290704 290704